

Certification de la Parenté des Bovins : la gestion des refus de certification

Dans le cadre de la CPB, de nombreuses règles sont vérifiées informatiquement par l'EdE pour certifier une parenté : vérification de l'adhésion de l'éleveur, vérification de critères côté maternel et paternel.

Le résultat de la certification est édité sur le verso du passeport, volet « Certification de Parenté Génétique du Bovin », à partir des informations enregistrées dans la base de données (SIG : Système d'Information Génétique).

En cas de refus de certification, cette zone sera éditée avec des étoiles et le motif de refus de certification renseigné dans la case naisseur.



CERTIFICAT DE PARENTE GENETIQUE DU BOVIN

VEAU	NOMIN DE TRAVAIL	GALOPADE		TRANSPLANTATION EMBRYONNAIRE	NON
	N° NATIONAL	FR 7500000001		JAVEAU	NON
PERE	NOM	*****		N° NATIONAL	FR 7500000000
	N° NATIONAL	*****		CODE RACE	66 RACE Prim'Holstein
MERE	NOM	*****		DATE DE NAISSANCE	15.03.11
	CODE RACE	** RACE *****		NAISSEUR	DUPONT
NAISSEUR		DUPONT		64 - IA notifiée - pas d'IA trouvée	
entrée le 15/03/11 sortie le / /					
N° du document		104928238			

Motif de refus de certification

Le motif de refus peut être alors vérifié sur les outils informatiques notamment à partir du SIG.

Dès lors que ce motif est identifié, les actions décrites ci-après peuvent être réalisées afin de lever le refus correspondant.



Les motifs de refus les plus fréquents :

Code	Libellé	Action à réaliser pour lever le refus
T2	Notification de naissance supérieure à 14 jours	La certification maternelle et paternelle est possible sous réserve d'un résultat compatible à une VCG réalisée avec les 2 parents.
59	Père notifié – présence commune ou IA « hors bornes »	La parenté paternelle peut être certifiée sous réserve d'un résultat compatible à une VCG réalisée avec les 2 parents ou d'une attestation écrite de l'éleveur précisant la naissance prématurée du veau.
61	Père notifié – caractère plausible non vérifié	La certification maternelle et paternelle est possible sous réserve d'un résultat compatible à une VCG réalisée avec les 2 parents.
62	Père notifié – plausible – sans référence ADN	Prélèvement du taureau (si nécessaire) et analyse de son ADN.
64	IA notifiée – pas d'IA trouvée dans la période	Demande de l'enregistrement de l'IA au SIG. Si IA retrouvée, la parenté paternelle peut être certifiée sous réserve d'un résultat compatible à une VCG avec le père.
65	IA notifiée – naissance « Hors Bornes »	La parenté paternelle peut être certifiée sous réserve d'un résultat compatible à une VCG réalisée avec le père.
66	IA notifiée – naissance « HB » événement fécondant trop récent	La parenté paternelle peut être certifiée sous réserve d'un résultat compatible à une VCG réalisée avec le père.
76	Mention « Ne Sait Pas » notifiée par l'éleveur	La certification est possible sous réserve d'un résultat compatible à une VCG réalisée avec les 2 parents.
75	TE notifiée – plusieurs parents possibles	La certification maternelle et paternelle est possible sous réserve d'un résultat compatible à une VCG réalisée avec les 2 parents.
80	IA notifiée – plusieurs pères possibles de même race	La parenté paternelle peut être certifiée sous réserve d'un résultat compatible à une VCG réalisée avec le père.

*TE : transplantation embryonnaire

CONTACTS

Pour tout autre refus, vous pouvez **prendre contact avec l'EdE de la zone.**

Décembre 2021 - Rédaction : Membres du groupe métier Certification de la Parenté des Bovins.
La contribution d'Idèle est soutenue financièrement par le CASDAR